



HAL
open science

Préface. Qu'est-ce que l'Inquisition?

Jean-Pierre Dedieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Dedieu. Préface. Qu'est-ce que l'Inquisition?. Torquemada, Dupuis, 2019, 9782800168432.
halshs-02265656

HAL Id: halshs-02265656

<https://shs.hal.science/halshs-02265656>

Submitted on 25 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Qu'est-ce que l'Inquisition?

Tous pensent la connaître, et tous ont leur opinion à son propos - généralement une noire opinion -, parce que tous en ont entendu parler. L'inquisition n'en reste pas moins un objet complexe, que même les historiens ont du mal à saisir, car elle superpose au moins trois couches de significations, qui s'entremêlent de façon inextricable et dont chacune distord le sens de l'autre.

I. Une procédure criminelle

Du premier sens, le plus profond, elle tient son nom, dérivé du latin *inquire*, rechercher. Un procès inquisitorial - on dit plutôt en français dans ce sens, inquisitoire - est un procès criminel où l'accusation est portée par un agent de la puissance publique. C'est une invention des juristes du pape, au XI^e siècle, qui mobilise des composants issus du droit impérial romain. On la créa afin de poursuivre des délits qui préoccupaient fortement la hiérarchie ecclésiastique de l'époque et que la procédure habituelle s'avérait impuissante à réprimer. Dans celle-ci, un accusateur privé portait l'affaire devant un juge, à charge pour lui d'assumer la peine encourue s'il perdait son affaire. En procédure inquisitoire, le plaignant est un officier public, exempt toute pénalité en cas d'échec.

Autour de ce point central, un important corpus de principes légaux se mit rapidement en place. Le caractère public de l'accusation rompait l'égalité qui prévalait auparavant entre accusateur et défendeur. C'étaient jusque là deux personnes privées qui mobilisaient leur ressources sociales, leurs amis, leurs relations, la menace et la richesse, pour impressionner le juge, érigé en arbitre, chargé de peser les raisons des uns et des autres. Désormais le combat se déroulait entre une partie privilégiée, l'accusateur, et une personne privée, réduite aux seuls moyens du for privé. Le juge, qui tout comme l'accusateur, représentait l'intérêt public, penchait nécessairement pour celui-ci. Pour rétablir l'équilibre, il fallut inventer des règles de procédure précises, telles une théorie claire de la preuve, les droits de la défense, et un corps de spécialistes chargés de leur mise en oeuvre.

Ces règles de procédure furent d'abord élaborées dans le cadre du droit canon et de la théologie morale. Les pouvoirs civils en comprirent vite le potentiel pour le développement de leur propre influence. Entre le XII^e et le XIX^e siècle, dans toute l'Europe, en dépit de multiples réticences, ils implantèrent progressivement la procédure inquisitoire dans toutes les cours criminelles de leurs royaumes. On peut donc dire que l'inquisition est le modèle sur lequel s'est construite toute la procédure criminelle d'Europe occidentale.

Si "inquisitoire" est un terme générique qui décrit une vaste ensemble d'institutions légales, le nom "inquisition" fut rapidement réservé à une classe spéciale de tribunaux qui, non seulement appliquaient la procédure inquisitoire, mais encore restreignait en-deça de la pratique habituelle les droits de la défense, sans les abolir. Ces cours étaient habituellement chargées de la répression de délits que l'on considérait comme particulièrement sérieux, car mettant en question les valeurs et les croyances sur lesquelles reposait l'organisation du groupe social. Le plus célèbre de ces tribunaux est l'inquisition pontificale contre l'hérésie, dont traite cet ouvrage. C'est à elle que l'on pense lorsqu'on nomme l'Inquisition, sans autre qualificatif. Mais bien d'autres institutions répondirent à cette définition, notamment les cours chargées de la sûreté de l'Etat au XIX^e siècle, ou en plein XX^e siècle, le Tribunal International de La Haye¹.

¹ *Segl (Peter), ed., Die Anfänge der Inquisition im Mittelalter. Mit einem Ausblick auf das 20. Jahrhundert und einem Beitrag über religiöse Intoleranz im Nichtchristlichen Bereich*, Cologne, Böhlau Verlag, 1993, 318 p.; Merlo (Grado Giovanni), "Le origini dell'inquisizione medievale", in: Borromeo (Agostino), ed., *L'Inquisizione. Atti del Simposio internazionale Città del Vaticano, 29-31 ottobre 1998*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 2003, p. 25-39; Dossat (Yves), "La répression de l'hérésie par les évêques [dans le Midi de la France au XIII^e siècle]", *Cahiers de Fanjeaux - Le Credo, la Morale et l'Inquisition*, Toulouse, Privat, 1971, p. 217-251; Fraher (Richard M.), "IV Lateran's Revolution in Criminal Procedure: the Birth of inquisitio, the End of Ordeals and Innocent III's Vision of Ecclesiastical Politics", Castillo Lara (Rosalius Josephus), ed., *Studia in honorem eminentissimi cardinalis*

II. Des tribunaux spéciaux

Au deuxième sens, Inquisition désigne donc des organisations chargées de mettre en oeuvre une procédure inquisitoire privilégiant l'accusation au-delà de la norme habituelle, pour réprimer spécialement des délits à forte charge idéologique.

Les premières organisations de ce type furent mises en place par la Curie pontificale contre la simonie. Ce mot désignait l'intervention des laïcs dans les affaires ecclésiastiques. La Curie la condamnait sévèrement. En fait, la question n'est pas claire: tout dépend de la manière dont on définit le champ laïc et la sphère ecclésiastique. Comme la Curie et les pouvoirs civils divergeaient sur ce point, la répression de la simonie par les voies légales anciennes était difficile. La procédure inquisitoriale fut inventée pour permettre aux juges pontificaux de mener à bien des procès en ces matières en dépit du manque de coopération de la sphère civile.

L'instrument s'avéra efficace. Il fut rapidement étendu au traitement de l'hérésie, autre notion sujette à débat². Au milieu du XIIIe siècle, des inquisitions contre l'hérésie avaient été établies sur des bases semi-permanentes en France, en Aragon, en Allemagne et en Italie. C'est autour de ces tribunaux contre l'hérésie que s'est construite la représentation de l'inquisition dans la conscience actuelle. Cette représentation tend à les écraser les institutions concernées en un bloc uniforme. En fait, elles ont des histoires, des fonctions et des organisations extrêmement variées. Le principal problème qu'elles soulèvent à l'époque est celui de leurs relations avec les pouvoirs civils. Organisation ecclésiastique, l'inquisition rejette toute ingérence des ces derniers; lesquels sont pour leur part réticents à accueillir sans contrôle sur leur territoire des tribunaux étrangers, dotés, qui plus est, d'une forte capacité de destruction du lien social. Toujours les inquisiteurs tiennent leur pouvoir du pape, et du pape seul. Mais chaque fois que la papauté voulut créer une inquisition, ou fut requise d'en créer une, car il arriva souvent aux souverains d'être demandeurs, il fallut mener de dures négociations sur ce point. C'est d'ailleurs là que se marque a différence entre les inquisitions "médiévales", formées principalement de tribunaux temporaires, chargés de missions spécifiques (la répression du mouvement cathare, celle de l'extrémisme de la pauvreté dans l'ordre franciscain, l'affaire Jeanne d'Arc, entre autres), à caractère essentiellement ecclésiastique, et les inquisitions "modernes", appareils administratifs permanents, intégrés à la structure de l'Etat, dotés d'un réseau territorial de districts et d'agents permanents qui quadrillent l'ensemble d'un territoire. L'inquisition espagnole, fut précisément le prototype de cette inquisition nouvelle, et Torquemada, à la fois pleinement investi dans sa mission de réformateur de l'Eglise et fortement impliqué dans la vie politique, son artisan principal. Ce modèle issu d'une collaboration pleine de tensions entre les souverains et le pape, domina en Espagne, au Portugal et en Italie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle³.

Les tribunaux des deux sortes eurent les cibles les plus variées. Le catharisme, le millénarisme (à l'époque médiévale surtout), le protestantisme, le judaïsme ou l'islamisme professés par des chrétiens (inquisition moderne surtout), furent parmi les plus courantes. La répression de la sorcellerie - le concept même de sorcellerie à sabbat fut inventé par un inquisiteur au milieu du XVe siècle et déconstruit par un autre au début du XVIIe⁴ -, du blasphème, de la dérision des institutions

Alphonsi M. Stickler, Rome, Salesian Pontifical University, (Pontificia studiorum universitas salesiana, Facultas juris canonici), 1992, p. 97-111; Dedieu (Jean Pierre), "L'Inquisition et le droit. Analyse formelle de la procédure inquisitoriale en cause de foi", *Mélanges de la Casa de Velazquez*, 1987, p. 227-251; Gacto Fernández (Enrique), "El tribunal inquisitorial", Martínez Ruiz (Enrique), Pi (Magdalena de Pazzis), ed., *Instituciones de la España moderna. I. Las jurisdicciones*, Madrid, Actas Editorial, 1996, p. 191-211

2 Neveux (Bruno), *L'erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Nâpoles, Bibliopolis, 1993, 758 p.

3 Dedieu (Jean Pierre), *L'Inquisition*, Paris, Cerf, 1987, 128 p.; Bennassar (Bartolomé), coord., *L'inquisition espagnole*, Paris, Hachette, 1979.

4 Cohn, Norman, *Europe's inner demons. An inquiry inspired by the great witch hunt*, London, Sussex University Press, 1975, 302 p; Henningsen (Gustav), *The witches' advocate. Basque witchcraft and the Spanish inquisition*,

ecclésiastiques ou du clergé, la contribution de l'inquisition au remodelage des pratiques de lecture par ses *Index*⁵, et par-dessus tout l'existence même du tribunal, sceau vivant de l'alliance d'une société avec la catholicité, tout cela contribua puissamment dans l'Europe méditerranéenne à la "confessionnalisation catholique" qui constitue un trait fondamental de l'histoire de ces contrées entre la Réforme et la Révolution française⁶. L'Inquisition romaine, en outre, en concentrant à Rome le débat théologique, contribua largement à faire de la papauté l'instance doctrinale suprême de l'Eglise catholique, donnant ainsi au pape un rôle central qui n'était pas encore le sien au XVIe siècle⁷.

III. L'invention du monstre

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'activité inquisitoriale est unanimement considérée comme légitime. Seules les victimes protestent. Placés en position de pouvoir, les adversaires de l'Inquisition agissent comme elle. Au bucher de Giordano Bruno, à Rome, répond celui de Servet, à Genève. C'est que l'organisation même de la vie collective, sociale et politique, repose alors sur une symbiose étroite entre une sphère religieuse et une sphère politique. L'élimination de la dissidence religieuse est tout aussi nécessaire et légitime que celle de la dissidence politique, sous peine de dissolution du corps social. L'Inquisition, un tribunal ecclésiastique dont l'Etat exécute les peines les plus sévères; un tribunal ecclésiastique dont les décisions ont d'immenses conséquences civiles; un tribunal qui poursuit des conduites que l'Etat considère aussi dangereuses que le fait l'Eglise, au point de se substituer à elle en cas de défaillance des organisations ecclésiastiques - voir la Star Chamber en Angleterre -, l'Inquisition en un mot, un pied dans la sphère civile, un autre dans l'ecclésiastique, ne pouvait vivre en dehors de cette symbiose dont elle était l'expression la plus éclatante.

Or, dès le début du XVIIIe siècle, le complexe ecclésiastico-politique commence à se dissoudre. Des "philosophes", représentants du monde civil, contestent l'intrusion de considérations religieuses en matière scientifique, en matière politique et, à mots plus couverts mais avec force, en matière morale. Des membres du clergé, à l'inverse, se montrent de plus en plus critiques devant l'intervention du pouvoir politique en matière ecclésiastique, dont l'abolition de la Compagnie de Jésus, en 1773, sur exigence des cinq principales puissances catholiques, est un exemple retentissant.

L'inquisition prit fermement parti contre le mouvement philosophique; en tant qu'instance doctrinale, pour des raisons doctrinales, bien sûr; mais aussi en tant qu'institution tout court, parce qu'elle savait que toute réorganisation des rapports entre le civil et le religieux amènerait sa disparition. Les philosophes faisaient la même analyse. C'est donc sur elle qu'il concentrèrent leurs attaques contre l'Eglise. Ils accusèrent les tribunaux d'inquisition de toutes les turpitudes. Ils firent de ce qui était sans doute l'institution la mieux encadrée légalement de son temps le symbole même de l'arbitraire et de la cruauté. Compter les victimes devint, dès le XVIIIe siècle, un sport à la mode chez les historiens. Voyez Morelet et Llorente⁸. Les littérateurs apportèrent un puissant renfort. Voltaire fait d'un autodafé de Lisbonne une scène fameuse de son plus célèbre roman. Edgar Allan

Reno, University of Nevada Press, 1980, XXX + 607 p.

5 Martínez de Bujanda, *Censura de la Inquisición y de la Iglesia en España (1520-1966)*, BAC, Madrid, 2019, XX + 276 p.

6 Reinhard (Wolfgang), Schilling (Heinz), ed., *Die katolische Konfessionalisierung. Wissenschaftliches Symposium der Gesellschaft zur Herausgabe des Corpus Catholicorum und der Vereins für Reformationsgeschichte 1993*, Heidelberg, Schiften des Vereins für Reformationsgeschichte / Gütersloher Verlagshaus, 1995, XIII + 472 p.

7 Beretta (Francesco), "La Congrégation de l'Inquisition et la censure doctrinale au XVIIe siècle", Audisio (Gabriel), dir., *Inquisition et pouvoir*, Aix en Provence, Université de Provence, 2004, p. 41-56.

8 Llorente (Juan Antonio), *Historia crítica de la Inquisición en España desde su establecimiento en el reinado de Fernando V hasta el reinado de Fernando VII*, Madrid, 1980 [1817], 4 Tomos; Morelet (André), *Le Manuel des Inquisiteurs, à l'usage des Inquisitions d'Espagne et de Portugal, ou l'Abrégé de l'ouvrage intitulé: Directorium inquisitorum, composé vers 1358 par Nicolas Eymeric, grand inquisiteur dans le royaume d'Aragon. On y joint une courte Histoire de l'établissement de l'Inquisition dans le royaume de Portugal, tirée du latin de Louis de Paramo*, Lisbonne [Paris], 1762

Poe place plusieurs de ses *Tales of Mystery and Imagination* dans un décor inquisitorial. Dostoïevsky, dans les *Frères Karamazov*, fait condamner le Christ revenu en ce monde par l'inquisition de Séville pour l'empêcher de réduire à néant deux millénaires d'effort menés à bien par l'Eglise pour édulcorer son message. L'anticléricisme est le ciment qui unit les libéraux du XIXe siècle, qui divergent sur presque tout le reste. Et parmi tous les thèmes anticléricaux, l'inquisition est le plus consensuel. Ils érigèrent donc l'inquisition en image de la monstruosité absolue⁹.

Très largement diffusée, cette représentation fit du rejet de l'inquisition un thème notable de la culture populaire. Au milieu du XXe siècle, les paysans de Galice étaient convaincus qu'il y avait une inquisition dans chaque village - en fait, il n'y avait qu'un tribunal, à Santiago de Compostelle, pour toute la province. J'ai connu en Espagne, dans les années 70 du XXe siècle, des personnes fort cultivées qui n'arrivaient pas à se convaincre qu'il n'y avait eu qu'une petite vingtaine de tribunaux dans tout le pays. L'Inquisition était rendu responsable, par des historiens ayant pignon sur rue, de la "décadence" de la Monarchie ibérique, Guerre Civile de 1936 comprise. Jusqu'à une date récente, toute décision de l'Eglise était qualifiée d'inquisitoriale par les parties affectées. La question prit une importance suffisante pour que Jean-Paul II convoque en 1998, au Vatican, un congrès d'historiens pour l'éclairer en ces matières¹⁰.

Conclusion: la sélection de la mémoire

L'histoire fournit des matériaux à la construction de la mémoire. L'historien essaye d'imposer ceux qui lui semblent le mieux répondre aux exigences de sa science, qui tente de replacer tout événement dans le contexte de son temps. Le citoyen ordinaire fait habituellement un choix différent, guidé par des critères et des préoccupations du temps présent. L'historien est d'ailleurs mal fondés à le lui reprocher, car lui-même pêche fréquemment par anachronisme.

C'est particulièrement vrai de l'inquisition. L'image du Monstre distord l'image des organisations inquisitoriales et élimine pratiquement la mémoire du principe inquisitoire. Les pages qui suivent, qui ne sont pas l'oeuvre d'historiens, en portent la marque. Bien documentées, fort exactes sur la matérialité des faits, probablement aussi sur l'image qu'elles donnent de Torquemada, remarquables dans leur description du jeu de pouvoir entre le pape, Torquemada et les souverains, elles en rajoutent sur la torture et les turpitudes sexuelles du clergé, au rebours de l'historiographie récente qui donne du tribunal une image plus subtile et moins violente. Ce en quoi elles portent témoignage. Ce pourquoi il nous a paru nécessaire de les conserver telles quelles.

L'inquisition restera un objet de mémoire, dont les historiens ne pourront revendiquer la pleine propriété, tant que la question du rapport entre les sphères civile et ecclésiastique ne sera pas réglée de façon satisfaisante. Les événements récents montrent que ce ne sera pas dans un avenir immédiat. Elle restera un objet de mémoire aussi tant que la conscience commune n'aura pas assimilé l'idée que nos prédécesseurs vivaient et pensaient dans des cadres différents des nôtres, cadres dont nous rejetons parfois le principe même, mais qui n'en étaient pas moins pour eux acceptables, sinon désirables. Cette constatation nous place devant un dilemme: soit nous considérons que nos prédécesseurs étaient au mieux aveugles, au pire moralement condamnables, ce qui revient à nous priver d'ancêtres; soit nous adoptons la désespérante conclusion de la superficialité des valeurs dans lesquelles nous croyons, qui elles aussi seront plus tard condamnées par nos propres descendants. Tout l'effort de l'éducation classique a consisté à résoudre cette fracture en faisant de l'Antiquité la matrice de nos propres valeurs. Nous savons maintenant que c'était là une illusion¹¹. Dans ce naufrage, la mémoire de l'inquisition subsiste comme un abcès de fixation. En prenant sur elle tout

9 Moreno Martínez (Doris), *La invención de la inquisición*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2004, 326 p.

10 Borromeo (Agostino), ed., *L'Inquisizione. Atti del Simposio internazionale Città del Vaticano, 29-31 ottobre 1998*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 2003, 790 p.

11 Ostler (Nicholas), *Ad infinitum. A biography of Latin and the world it created*, London, Harper, 2007, XVII + 382 p.

le négatif du passé, elle sauve le reste, purifié par le seul fait qu'il n'est pas l'inquisition¹²

La voici investie d'une fonction cathartique. Dernier avatar d'un être aux multiples visages.

Jean Pierre Dedieu
CNRS/IAO/ Framespa

12 Sur l'utilisation de la mémoire de l'inquisition dans les débats idéologiques actuels, au sein même de l'Eglise: Del Col (Andrea), "Introduzione", Del Col (Andrea), Paolin (Giovanna), ed., *L'Inquisizione Romana: metodologia delle fonti e storia istituzionale. Atti del Seminario internazionale, Montebelluna, 23-24 settembre 1999*, Trieste, Università de Trieste, 2000, p. 1-12. Un exemple d'utilisation brute de données historiques exactes dans une perspective que les chercheurs concernés récusent: Cervera (César), "El mito de la Inquisición española: menos del 4% acababan en la hoguera", ABC Sevilla, 4/12/2015, https://www.abc.es/historia/abci-falsa-leyenda-negra-inquisicion-espanola-solo-18-por-ciento-quemado-hoguera-201512040335_noticia.html, consulté 10/08/2019.